



Charge sur un appartement non occupé

Par **romain1978**, le **02/12/2008** à **20:30**

Bonjour,

Je suis actuellement en train de vendre mon appartement se situant dans une copropriété.

Je me demande s'il est possible de demander au syndic qui gère la copropriété de ré-évaluer mes charges concernant l'eau et le chauffage (reste bien sûr le salaire des employés, de la maintenance, etc.). Bref, les charges qui sont directement liés à mon appartement.

Autant le chauffage, j'ai un doute car il est collectif, autant l'eau est un compteur individuel donc je ne vois pas vraiment ce qui dérange.

Est-ce qu'une obligation légale m'oblige à payer la totalité des charges définie lors de l'assemblée générale dans mon cas de figure ? Est-ce quelque chose de potentiellement contractuel avec qui (moi propriétaire ou à la copropriété) ? Ou est-ce que j'ai un autre moyen d'éviter de payer les charges propres à mon appartement (je ne parle pas des charges de la collectivité) ?

Par avance merci de votre réponse